

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des  
Eaux de la Lys  
Réuni à Aire sur la Lys, le 15 janvier 2025

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Goube, MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux,  
Hocq, Houssin, Mequignon, Perin, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Delrue, Duwicquet, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Deusart,  
Haesebroeck, Ledoux, Legrand

Vu le rapport n° 01-25

DECIDE

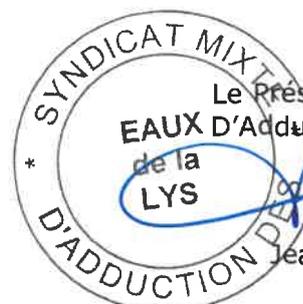
- d'autoriser les dépenses et les recettes du projet CARE+,
- d'ouvrir les lignes budgétaires correspondantes,
- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes correspondants du budget du syndicat,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte  
EAUX D'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

**OBJET : Interreg – CARE + – Budget du programme**

Par délibération en date du 22 décembre 2022, le Comité syndical a autorisé la constitution d'un dossier en vue d'intégrer le VI<sup>ème</sup> programme de coopération Interreg Flandres/Wallonie/France et a autorisé le Président à prendre toute disposition en vue de l'exécution de cette opération.

Le dossier déposé a fait l'objet d'une sélection les 8 et 9 février 2024.

Le Comité de pilotage réuni le 7 juin 2024 a définitivement validé le projet CARE + avec une date de démarrage au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

La convention entre partenaires a été signée et la convention pour les frais partagés également.

Pour rappel, l'objectif de CARE + est de travailler aux côtés du monde agricole à la mise en place d'une gestion durable de la qualité de l'eau de surface, afin de préserver les usages qui en dépendent. Pour ce faire, le partenariat va chercher à développer des outils permettant d'améliorer le cadre d'intervention auprès des agriculteurs et de mettre en œuvre des actions efficaces à l'échelle du territoire (connaissance, priorisation des secteurs, gouvernance, suivi des actions, ...).

Les opérateurs signataires sont les suivants :

- Le SMAEL, chef de file,
- Le SYMSAGEL,
- La Chambre d'Agriculture,
- La Province de Flandres Occidentale (PFO), autorité publique régionale, exerçant en Belgique l'équivalent de la compétence GEMAPI,
- L'agence environnementale Flamande, équivalent de la DREAL en France,
- INAGRO, centre de recherche agricole appliquée flamand,
- VITO : centre d'expertise flamand en techniques d'assainissement des eaux (VLAKWA),
- Université de Gand, groupe de recherche eau et santé (HOAGENT).

Le projet est divisé en 5 modules de travail.

Le premier module concerne la stratégie du monde agricole et est porté par Vito. Plusieurs méthodes seront développées conjointement par le partenariat : une priorisation des zones d'intervention, un suivi de la qualité des eaux et un protocole d'association du monde agricole. Ces méthodes seront, par la suite, mises en œuvre sur les sites pilotes des partenaires et suivies conjointement par les partenaires.

Le deuxième module est relatif aux actions sur les pollutions ponctuelles et dirigé par INAGRO. L'objectif est d'agir sur les pollutions ponctuelles (généralement situées à l'échelle de l'exploitation agricole). Ces pollutions peuvent être liées aux produits phytosanitaires, aux eaux vertes (issues des silos) et blanches (liées aux laiteries), au fumier, ... Les partenaires travailleront ensemble à l'élaboration de protocoles transfrontaliers d'appui aux exploitations agricoles. Cela comprend la sensibilisation, le partage de retours d'expérience, la formation, le conseil et l'accompagnement des agriculteurs dans l'installation de dispositifs. Ces protocoles seront par la suite mis en œuvre sur les sites pilotes, parfois conjointement entre

les partenaires (démonstrations, station expérimentale commune, utilisation de produits phytosanitaires, Protection des sols, Protect, ...)

Le troisième module de travail porte sur les pollutions diffuses. La Province de Flandres Occidentale, qui le dirige, va avoir comme objectif d'agir à l'échelle du territoire pour réduire les pollutions diffuses. Ces dernières comprennent les pollutions des parcelles, entraînées par le ruissellement et collectées par le drainage (nutriments, pesticides, érosion...). Le module cherchera à réduire l'impact des cultures sur la qualité des cours d'eau, à travers les solutions fondées sur la nature (évolution des pratiques culturales, agriculture de conservation des sols, développement de l'hydraulique douce, gestion des milieux, ...).

Les partenaires travailleront ensemble à l'élaboration de protocoles transfrontaliers d'appui aux exploitations agricoles qui seront, par la suite, mis en œuvre sur les sites pilotes. Des solutions fondées sur la nature seront également proposées aux agriculteurs et mises en place sur certains secteurs, selon deux approches différentes qui pourront faire l'objet d'une mise en commun par les partenaires.

Le quatrième module est porté par le SMAEL pour la gestion de projet. L'objectif de ce module est d'organiser la gestion du projet CARE+ afin que les objectifs du projet soient atteints de manière efficace et dans les délais.

Le SYMSAGEL porte le dernier module sur la communication du projet.

Il comprend 3 activités principales :

1. Mise en place et animation d'un dispositif de communication sur le périmètre de la Lys transfrontalière,
2. Communication sur le programme,
3. Création de contenus pédagogiques en appui aux activités du projet.

Ce projet représente un budget total prévisionnel de 3 382 329,11 €, tous opérateurs confondus, pour 4 ans, finançable à hauteur de 60 % par le FEDER. Le budget propre au SMAEL est de 1 013 606,67 € pour 4 ans pris en charge à hauteur de 60 % par le FEDER soit 608 164,00 €. Le reste à charge du SMAEL sur 4 ans est donc de 405 442,67 €.

Le budget prévisionnel du SMAEL se décompose ainsi qu'il suit :

	Pour 4 ans	Pour 1 an
<b>1. Frais de personnel</b>	193 000,00 €	48 250,00 €
<b>2. Frais de bureaux et administratifs</b>	28 950,00 €	7 237,50 €
<b>3. Frais de déplacement et d'hébergement</b>	5 790,00 €	1 447,50 €
<b>4. Compétences et services externes</b>	625 866,67 €	156 466,67 €
<b>5. Turbidimètres</b>	70 000,00 €	17 500,00 €
<b>6. Travaux et infrastructures</b>	90 000,00 €	22 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 013 606,67 €</b>	<b>253 401,67 €</b>

Parmi ces dépenses, certaines font partie des frais partagés entre opérateurs (selon la convention signée entre opérateurs).

Les coûts partagés d'un montant estimé de 209 000 € comprennent :

- La communication pour un montant estimé à 174 000 € (40 000 € pour le développement et le management du site web et 134 000 € pour la production de supports de communication),
- Les manifestations de lancement et de clôture (10 000 €),
- Les frais de traduction (25 000 €).

Ils seront répartis selon la clé de répartition actée dans la convention correspondante :

Partenaires	Prorata
SMAEL	25%
SYMSAGEL	9%
CANPDC	4%
PFO	16%
INAGRO	20%
VITO	11%
HOGENT	10%
VMM	5%

Ce budget recevra 60 % du FEDER et les 40% restants seront partagés au prorata entre les partenaires du projet. A chaque remontée financière, la part des partenaires sera déduite de la subvention FEDER reversée par le chef de file.

En fonction des dépenses déclarées de chaque partenaire en fin de période (tous les 6 mois), la part FEDER sera versée au SMAEL en tant que chef de file qui disposera de 15 jours ensuite pour reverser à chaque opérateur la part qui leur revient.

\*\*\*\*\*

Il est donc demandé au Comité syndical de se prononcer sur :

- Les dépenses et les recettes du projet CARE+,
- L'ouverture des lignes budgétaires correspondantes,
- L'imputation des sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes correspondants du budget du syndicat,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération.

Vu, le 07 DEC. 2024

**Le Président du Comité Syndical**

  
**Jean-Claude DISSAUX**